



LES SITUATIONS DE HANDICAP AU CFA

80% à 85% des personnes en situation de handicap sont atteintes d'un handicap invisible. Nous entendons par « handicap invisible » un handicap qui passe inaperçu, du moins tant que la personne concernée n'est pas mise en difficulté. Nombreuses sont celles qui ne pensent même pas, ou n'osent pas, faire une demande de reconnaissance !

Et pourtant, **certaines situations de handicap provoquent des troubles de l'apprentissage, de l'attention, de la concentration** et compliquent l'insertion dans la vie professionnelle.

Notre objectif, au CFA, est de permettre à toute personne en situation de handicap de bénéficier de conditions adaptées d'accès et de suivi de sa formation afin de favoriser sa réussite.



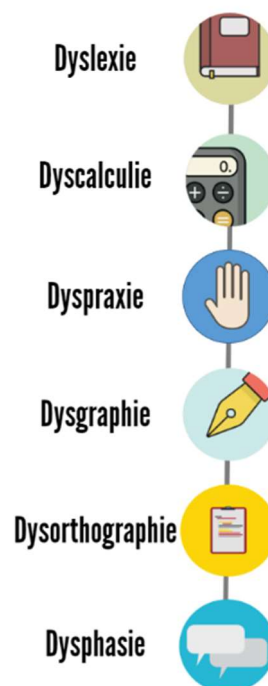
Nous invitons donc tous les futur·e·s apprenti·e·s à nous présenter, dès leur inscription, leur **reconnaissance de travailleur handicapé** (RQTH) afin que nous puissions mettre en place un parcours adapté.

Un bilan orthophonique peut également nous servir de base.

Parce que OUI : les troubles neurodéveloppementaux (TND) tels que DYS – TDAH – TSA ou autres, placent les jeunes dans une situation de handicap durant certains cours (français, histoire-géographie, mathématiques, gestion...) et OUI, nous avons les moyens de compenser ces problématiques.

Si c'est en entreprise que les difficultés se révèlent, épaulés par des professionnels du dispositif « **Alternance Handicap** », nous trouverons ensemble, les moyens de vous accompagner jusqu'à votre réussite !

Il est donc impératif de pouvoir en échanger le plus tôt possible.



LA REFERENTE HANDICAP AU CFA

<https://www.cfahotrest-colmar.com/wp-content/uploads/2024/09/Referent-handicap-2024.pdf>



03.89.20.01.32 – Christine BETTER

Coordonnatrice pédagogique et référente handicap

Elle est l'interlocutrice privilégiée des **apprenti·e·s en situation de handicap**. Son rôle est d'apporter aux apprenti·e·s concerné·e·s des **réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation**, pour leur permettre de réussir leur apprentissage et ensuite d'accéder à un emploi dans les meilleures conditions.

PROCEDURE MISE EN PLACE DES VOTRE ARRIVEE

Dès votre arrivée en 1^{re} année CAP

- Tests de **positionnement**,
- **En fonction des résultats, entretien avec la coordonnatrice pédagogique, également référente handicap,**
- **Entretien avec les parents/représentants légaux ou tuteurs,**
- Rdv avec le dispositif "Alternance Handicap" et le maître d'apprentissage si besoin,
- **Accompagnement à l'obtention d'une reconnaissance de travailleur handicapé si nécessaire,**
- **Demande d'aménagement spécifique auprès de la MDPH et du rectorat.**

Durant votre parcours

- Cours complétés, proposés dans une police d'écriture plus grande,
- Exercices et devoirs adaptés,
- Entretien individuel avec la coordonnatrice pédagogique/référente handicap à votre demande ou dès que nécessaire.

Durant les examens

- Majoration 1/3 temps pour les épreuves écrites, orales et/ou pratiques,
- Lecture du sujet à voix haute avec reformulation,
- Secrétaire lecteur,
- Attribution d'une salle à part pour réaliser les épreuves écrites sans gêne périphérique...

En fonction des recommandations faite par la MDPH ou le rectorat

Adresse utile :

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/emploi/compen-ser-mon-handicap-dans-lemploi>

MAJ 08/06/2026